

**Collège des Bourgmestre et Echevins**  
**Commune de WOLUWE-SAINT-PIERRE**  
Avenue Charles Thielemans, 93  
**B – 1150 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : PHD/kg/s.205  
N/Réf : AVL/KD/WSP-2.88/s.515  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

**Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Général Baron Empain, 1.**  
**Transformation et extension d'une villa, reconstruction de l'annexe.**

En réponse à votre lettre du 3 février 2012, en référence, reçue le 9 février, nous vous informons, qu'en sa séance du 15 février 2012, **la CRMS n'a pas émis d'objection sur les interventions projetées. La Commission demande toutefois de compléter les lisières plantées de la propriété pour renforcer l'écran de verdure qui la sépare des sites classés voisins.**

En effet, la demande vise la transformation et l'extension d'une villa qui se situe face au site classé des étangs Mellaerts et partiellement dans la zone de protection du domaine de Val Duchesse. Interrogée en 2005 sur une première extension de ladite villa et sur la construction d'une seconde maison sur la parcelle voisine (n°3), la CRMS avait demandé qu'un plan de plantations accompagne le projet afin de garantir la cohérence visuelle des sites protégés.

La présente demande fait suite au changement de propriétaire et d'architecte. L'extension autorisée en 2005 serait démolie et remplacée par une nouvelle construction. Le projet prévoit également la mise aux normes des conditions d'habitat actuelles, le renouvellement des menuiseries et des zingueries. La maison serait équipée d'un système de géothermie.

La CRMS n'émet pas d'objection sur ces interventions qui diffèrent peu de la situation existante et qui n'auront pas d'impact sur les sites classés voisins.  
**Elle demande toutefois de compléter les lisières plantées de la propriété pour renforcer l'écran de verdure qui la sépare des sites classés voisins et garantir le maintien de leur cohérence respective.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme I. Leroy) ; A.A.T.L. – D.U.